



## Convocation ressources humaines juridiques

-----  
Par kookie

Bonjour,

J'ai reçu une convocation des ressources humaines juridiques d'une société dans laquelle j'ai travaillée (1mois environ en CDD) .

Durant ma période, j'ai été témoin de certains traitements non qualifiables, et des collègues ont fait des rapports sur nos supérieur et m'ont demandé de témoigner. Ainsi j'ai également écrit ce dont j'ai été témoin.

5 mois plus tard les RH juridiques me convoquent pour en parler, je leur dit que je ne vis plus dans cette ville et que je ne travaille plus la bas mais ils insistent.

Je ne veux pas m'impliquer d'avantage dans cette histoire.

Ai-je le droit de refuser?

Est-ce que je risque quelque chose si je ne vais pas à leur convocation?

Même question si j'y vais?

Merci d'avance de vos réponses

Cordialement

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous vous êtes déjà impliqués de toutes les faons en témoignant .

Et je doute qu'ils vous convoquent pour faire pression .

Quant à ce qu'ils vous reproposent un contrat, je ne connais pas leur position, vous ne la connaîtrez pas en refusant d'aller voir et d'en discuter avec eu .

Rien de juridique là-dedans, c'est votre choix puisque vous dites ne plus avoir de liens professionnels avec eux .

-----  
Par kookie

Donc je ne risque absolument rien?

Merci de votre réponse.

-----  
Par AGeorges

Bonsoir Kookie,

Vous avez fait un témoignage. Il est possible que quelqu'un ait utilisé votre témoignage, en justice ou devant les Prud'hommes. S'il s'agit d'une affaire de ce type, vous seriez invitée à venir confirmer votre témoignage devant un Tribunal ou les CPH.

Ce n'est pas ce qui se passe. C'est votre ancien employeur qui vous 'convoque'. A votre avis, pourquoi ?

Vous ne dépendez plus de lui, du tout. Tous les liens juridiques sont coupés. Votre ex-employeur n'est pas un tribunal.

La plus grande probabilité est qu'il vous proposent une convention rémunérée pour que vous ne témoigniez pas contre eux, si la situation se présente.

Or, ceci est contraire à la loi, même si la pratique existe.

Mon AVIS est donc qu'il vaut mieux que vous opposiez une fin de non-recevoir définitive à ces gens.

Du genre :

"Messieurs,

"Merci de cesser de me harceler au sujet de mon témoignage, "lequel a été fait en toute bonne foi.

voire même ne plus répondre à rien.

-----

Par kookie

Merci pour vos réponses!